



**PREFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°85-2026-067

PUBLIÉ LE 23 MARS 2026

Sommaire

Direction Départementale des Finances Publiques de la Vendée /

85-2026-03-19-00010 - Arrêté relatif au régime d'ouverture au public du service de publicité foncière et d'enregistrement de la Vendée les 8 et 9 avril 2026 (1 page)

Page 3

Secrétariat Général Commun Départemental de Vendée /

85-2026-03-23-00003 - Arrêté n° 26-SGCD-FI-27 portant délégation de signature en matière financière à Monsieur Franck PECHARD, administrateur des finances publiques adjoint, en tant que délégué pour les actes d'ordonnancement secondaire (3 pages)

Page 5

Direction Départementale des Finances
Publiques de la Vendée

85-2026-03-19-00010

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public du
service de publicité foncière et d'enregistrement
de la Vendée les 8 et 9 avril 2026



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA VENDÉE

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public du service de publicité foncière et d'enregistrement de la Vendée (SPFE)

Le directeur départemental des finances publiques de la Vendée ;

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 30 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Philippe FERTIER-POTTIER en qualité de directeur départemental des finances publiques de la Vendée ;

Vu l'arrêté n° 2026-DCL/BCI-17 portant délégation de signature à Monsieur Philippe FERTIER-POTTIER ;

ARRÊTE :

Article 1. Le service de publicité foncière et d'enregistrement de la Vendée sera fermé au public et aux dépôts des actes papiers ou téléactés, à titre exceptionnel, les mercredi 8 avril et jeudi 9 avril 2026.

Article 2. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1.

Fait à la Roche-sur-Yon, le **19 MARS 2026**

Par délégation du Préfet,
Le Directeur départemental des Finances publiques,

Philippe FERTIER-POTTIER

Secrétariat Général Commun Départemental de
Vendée

85-2026-03-23-00003

Arrêté n° 26-SGCD-FI-27 portant délégation de
signature en matière financière à Monsieur
Franck PECHARD, administrateur des finances
publiques adjoint, en tant que déléguataire pour
les actes d'ordonnancement secondaire



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général commun
départemental
Service Finance - Immobilier**

Arrêté N° 26 – SGCD – FI – 27

**portant délégation de signature en matière financière à Monsieur Franck PÉCHARD,
administrateur des finances publiques adjoint,
en tant que délégué pour les actes d'ordonnement secondaire**

Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- VU le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n°2012- 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret du Président de la République du 30 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Philippe FERTIER-POTTIER, directeur départemental des finances publiques de la Vendée ;
- VU le décret du Président de la République en date du 2 décembre 2025 portant nomination de Monsieur Éric FREYSSELINARD, Préfet de la Vendée ;
- VU l'arrêté ministériel du 15 janvier 2025 portant nomination et affectation de Monsieur Franck PÉCHARD, administrateur des finances publiques adjoint, dans le département de la Vendée à compter du 1^{er} avril 2025 ;
- VU la demande du directeur de la direction départementale des finances publiques de la Vendée, en date du 04 décembre 2025, de désignation de Monsieur Franck PÉCHARD, administrateur des finances publiques adjoint, en tant que délégué pour les actes d'ordonnement secondaire de la direction départementale des finances publiques de la Vendée ;
- VU l'arrêté n° 26-SGCD-FI-14 du 5 janvier 2026 portant délégation de signature en matière financière à Monsieur Franck PÉCHARD, administrateur des finances publiques adjoint, en tant que délégué pour les actes d'ordonnement secondaire ;

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée, à Monsieur Franck PÉCHARD, administrateur des finances publiques adjoint, à effet de :

- Signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tout document, acte, décision, contrat, conclusions, mémoire, et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par l'ordonnement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement y compris les frais de déplacement ou à l'équipement de la direction départementale des finances publiques de la Vendée, ainsi que l'ordonnement de toute recette se rapportant aux attributions et activités de la direction départementale des finances publiques de la Vendée ;

- Recevoir les crédits des programmes suivants :

- n° 156 - « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local »

- n° 218 - « Conduite et pilotage des politiques économique et financière »

- n° 348 - « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs »

- n° 362 - « Écologie »

- n° 723 - « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État »

- Procéder à l'ordonnement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les titres 2, 3 et 5 des programmes précités et, pour la cité administrative Travot, sur le compte de commerce n° 907 « Opérations commerciales des domaines » ainsi que sur le centre financier CA Vendée (0156-CFIP-CA85) dans lequel les opérations seront passées sur les centres financiers 0354-DR44-DEAL (pour la DREAL), 0176-DOUE-D085 (pour la police nationale), 0354-DR44-DP85 (pour la Préfecture) et 0214-PAYL-NANT (pour l'éducation nationale) ; cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses, ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes ;

- Signer, dans la limite de ses attributions et compétences, toute déclaration de conformité en matière d'inventaire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par la constatation des droits et obligations et l'inventaire des biens se rapportant à l'activité financière de la direction départementale des finances publiques de la Vendée.

Article 2 : Demeurent réservés à la signature du préfet :

- Les ordres de réquisition du comptable public ;

- Les décisions de passer outre aux refus de visas et aux avis défavorables de l'autorité chargée du contrôle budgétaire régional en matière d'engagement des dépenses.

Article 3 : Monsieur Franck PÉCHARD peut, en tant que de besoin et sous sa responsabilité, donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité dans les conditions prévues par l'article 44 du décret 2004-374 modifié du 29 avril 2004.

Article 4 – L'arrêté n° 26-SGCD-FI-14 est abrogé.

Article 5 - Le directeur départemental des finances publiques et son délégué sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du département consultable à l'adresse <http://www.vendee.gouv.fr>

Fait à La Roche-sur-Yon, le 23 mars 2026

Le préfet,

Éric FREYSSELINARD